



Directions Départementales Interministérielles : un front résolument occupé par FO !

Créées en 2010 sous un format interministériel inédit, les DDT(M), DD(CS)PP et DDCS jouent un rôle fondamental dans la mise en œuvre des politiques publiques et assurent la proximité de l'Etat et du Service public avec les usagers et citoyens.

Présidé par le Secrétaire Général du Gouvernement, le **Comité Technique des DDI**, est une instance de dialogue social originale, et un lieu fondamental :

- en tant que creuset de **la construction des textes fondateurs pour leur fonctionnement et la gestion des agents**,
- **pour défendre les missions et les moyens des DDI**, leur lien avec les directions régionales et les ministères,
- de résistance pour que les DDI ne soient pas **le vecteur d'un alignement des régimes ministériels vers le bas**.

Première organisation au sein des DDI depuis 2014, **FO a occupé l'ensemble de ses sièges au CT des DDI depuis la création de l'instance**. Avec pour objectif de défendre vos conditions de travail, vos parcours professionnels et vos rémunérations au travers de cahiers de revendication ayant servi de pivots aux débats sur des projets de textes fondamentaux ([RTT](#), [évaluation](#), [astreintes](#), [frais de déplacements](#), [formation](#), [adéquation missions/moyens](#), [décroissements entre ministères](#)) ou de son [guide RH](#) en DDT(M) utile pour l'ensemble des agents de DDI.

Depuis 2010, **FO s'est attachée à défendre les DDI, leurs missions et leurs moyens**, en mettant sur la table ses constats et analyses, les « questions qui fâchent » et ses revendications :

- Notre [manifeste pour l'État territorial](#)
- Des analyses sur nombre de domaines ([télétravail](#), [protection des agents](#), [convergence RH](#), [gestion de crise](#), [mutualisations](#), [SIDSIC](#), [DRDJSCS](#), [effectifs](#), [missions de solidarité auprès des collectivités](#), [qualité du dialogue social](#), [prévention des risques psychosociaux](#), situation de [l'encadrement intermédiaire](#), ...)

Un combat que FO prolongera face à AP 2022 !

FO a de plus été la première à revendiquer la mise en place d'un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail auprès du SGG, pour que ces questions ne soient plus orphelines de dialogue social national. FO assure le secrétariat de cette instance depuis sa création en 2015.

Le 6 décembre 2018, voter Force Ouvrière c'est défendre un service public de proximité solidaire et de qualité, riche de la diversité de vos compétences

Depuis le 1^{er} janvier 2010...

FO prend position et parle d'une seule voix :

- Une déclaration préalable devant le Secrétaire général du gouvernement et les représentants des ministères à l'ouverture de chaque réunion
- Des analyses et des revendications pour défendre les droits des agents, les moyens et les missions

- Textes RTT,
- Textes sur l'évaluation,
- Textes sur l'astreinte et la gestion de crise,
- Textes sur les « frais de déplacement »,
- Textes sur le télétravail,
- Textes sur la protection des agents
- Démarches sur la formation en DDI,
- Situation de l'encadrement intermédiaire.

FOcus « Télétravail »
Ça démarre...doucement !

FOCUS « Encadrement intermédiaire » en DDI
FO porte les préoccupations des cadres
auprès de l'Inspection Générale!

Évaluation du dialogue social et de la prise en compte des risques psychosociaux en DDI

FORCE OUVRIERE porte son diagnostic
auprès de la mission inter-inspections !



Février 2015

Destination « État zéro » ...
... et République plurielle ?
FORCE OUVRIÈRE dit non !

FO vous informe !

- Chaque réunion fait l'objet d'un compte-rendu :



Paris, le 5 octobre 2018

Compte-rendu **FORCE OUVRIÈRE** du
Comité Technique des DDI du 4 octobre 2018
Destination Etat « modul-illisible » ?



CHSCT des DDI du 19 septembre 2018

- L'actualité décryptée en temps réel :

Bilan social des DDI pour 2017

La nouvelle édition du
« Qui suis-je, dans quel État (territorial) j'erre ? »

Grogne à Matignon :

Le comité technique des DDI du 5
octobre 2017 n'a pas eu lieu...

- Un [site internet](#) dédié aux DDI...et surtout des représentants à votre écoute dans votre direction !



FOcus
« Protection des agents en DDI »

De quoi parle-t-on ?

La loi n°80-604 du 13 juillet 1980 portant droits et obligations des fonctionnaires, garantit aux agents de la fonction publique une protection contre les violences physiques et verbales dont ils pourraient être victimes.

Compte tenu de leurs attributions (missions de contrôle, d'évaluation, d'examen, d'accueil ou en relation avec le public, des professionnels ou des non-professionnels), les agents de DDI sont potentiellement exposés à des risques d'agressions verbales voire physiques. Ceux-ci sont en déplacement, sur le terrain ou sur leur lieu de travail, la prévention de l'agression verbale ou physique doit leur être garantie. En réponse aux appels formulés en particulier par FO sur l'accumulation de situations problématiques, le Secrétaire général du gouvernement a décidé d'ouvrir un chantier relatif à la protection des agents des DDI exerçant des missions en relations avec le public.

Conduit dans le cadre du CHSCT des DDI, ce chantier a abouti à la signature d'une circulaire le 23 juillet 2017 (à retrouver ici).

Outre la prévention, cette circulaire rend formellement toute situation d'agression (physique ou verbale) inacceptable. Elle impose leur déclaration, mais également leur poursuite systématique par l'administration et en prime la procédure.

Quelques définitions

Fédération de l'Administration Générale de l'État – contact@fagefo.fr
Fédération de l'Enseignement, la Culture et la Formation Professionnelle – fnefcf@fo-fnefcf.fr
Fédération de l'Équipement de l'Environnement des Transports et des Services – contact@feets-fo.fr
Fédération des Finances – fo.finances@wanadoo.fr
46 rue des Petites Écuries – 75010 Paris